

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 8 décembre 2021

RAPPORT N° DCS2021-036

Objet : Approbation du Budget Primitif du budget annexe « aménagement numérique » de Seine-et-Marne Numérique pour 2022

Lors du Comité syndical du 13 octobre 2021, les élus ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

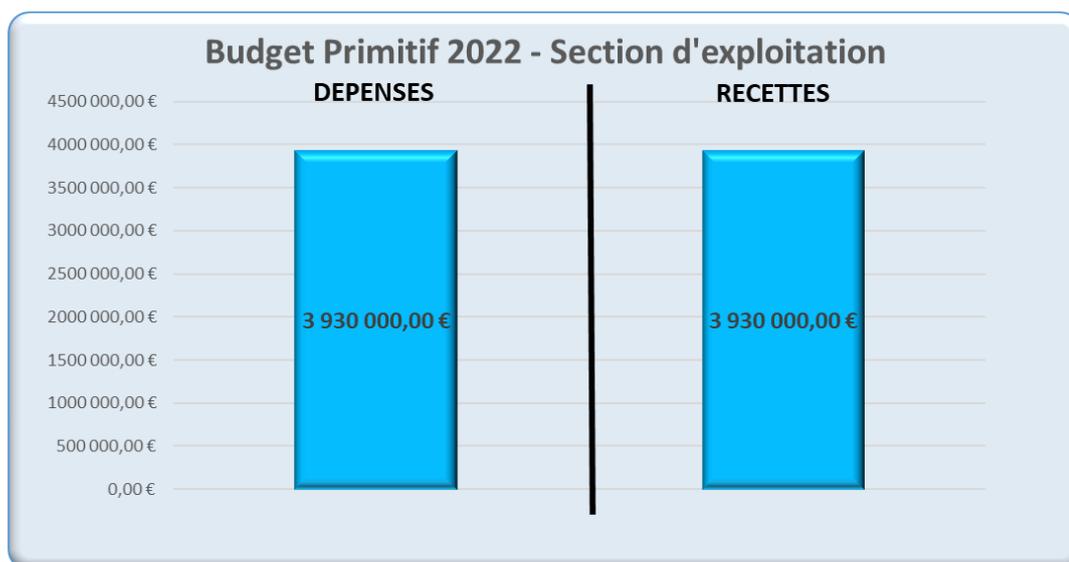
De fait, il convient maintenant d'adopter le budget annexe « aménagement numérique » pour l'exercice 2022.

Il est à noter qu'aucune délibération de révision de l'Autorisation de Programme n'est prévue sur cette étape budgétaire. Les crédits de dépenses d'investissement sont donc fixés par la dernière délibération de révision votée lors du budget supplémentaire 2021 (délibération n° DCS2021-007 du 14 avril 2021).

Pour rappel :

	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL AP
	Exécution	BP+BS	Prévisions			2020/2024
TOTAL AP SEM@FIBRE 77 HT	35 129 635 €	44 805 000 €	25 939 227 €	14 832 310 €	3 144 773 €	123 850 945 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	12 903 905,46 €	7 500 000,00 €	7 339 227,17 €	500 000,00 €		28 243 132,63 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	8 525 466,00 €	12 000 000,00 €	5 600 000,00 €	4 000 000,00 €	3 144 773,00 €	33 270 239,00 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	13 700 263,18 €	25 305 000,00 €	13 000 000,00 €	10 332 309,82 €		62 337 573,00 €

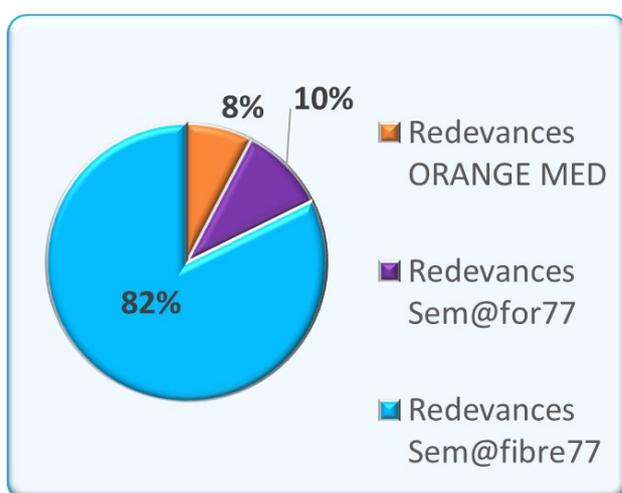
SECTION D'EXPLOITATION



1. Recettes d'exploitation :

		Pour rappel Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Total recettes d'exploitation		3 480 000,00 €	3 930 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 980 000,00 €	2 430 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €

a. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante



Les redevances perçues par Seine-et-Marne Numérique sont la principale ressource de la section d'exploitation.

Elles sont estimées pour 2022 à 2 430 000,00 € réparties comme suit :

Les redevances perçues d'Orange sont consécutives à l'application du contrat PRM-MeD (offre régulée) conclu avec le Syndicat, pour un montant de 186 000 €.

Les redevances perçues de sem@fibre77 (2 000 000 € à 90% au titre de l'affermage) et de Sem@for77 (244 000 €) sont issues de l'application des contrats de DSP (contribution aux frais de contrôle et redevance d'affermage).

b. Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section

Ce chapitre comprend deux articles :

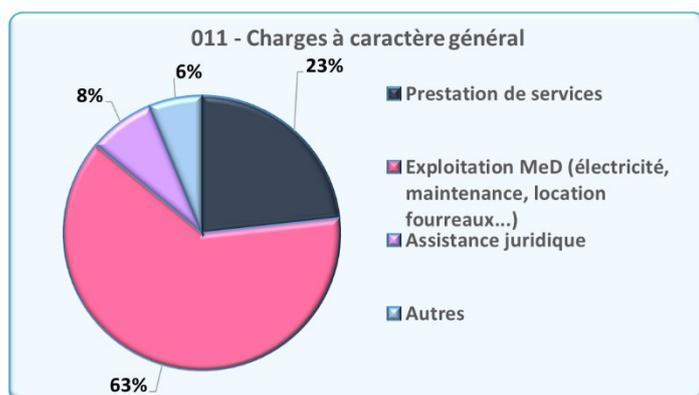
- le 777 pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues (les subventions transférées par le Département à la création du Syndicat, et celles perçues de l'ensemble des financeurs dans le cadre du programme de Montée en Débit). Le montant de l'amortissement est estimé à 1 300 000,00 € en 2022,
- le 722 permettant de faire porter sur la section d'investissement le coût du personnel remboursé au budget principal (200 000,00 €).

2. Dépenses d'exploitation :

		Pour rappel Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Total dépenses d'exploitation		3 480 000,00 €	3 930 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	855 000,00 €	645 000,00 €
012	Charges de personnel	200 000,00 €	200 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	10 000,00 €
66	Charges financières	300 000,00 €	300 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €	15 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
023	virement à la section d'investissement	835 000,00 €	1 500 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 260 000,00 €	1 260 000,00 €

Il est proposé d'adopter les crédits de dépenses d'exploitation comme suit.

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général



Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 645 000 € et se répartissent ainsi :

Le chapitre comprend 23 %, soit 150 000 € de dépenses de prestations de services correspondant aux différents prestataires en soutien du Syndicat dans le contrôle et le suivi des DSP, comme les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) technico-économique et financier, titulaires de marchés publics passés avec Seine-et-Marne Numérique.

En ce qui concerne le programme de Montée en Débit, celui-ci représente 63 % des dépenses à caractère général soit 405 000 €. Ce sont principalement des dépenses d'électricité, de maintenance des infrastructures de collecte optique et des armoires, et de location de fourreaux Orange.

Les crédits d'assistance juridique pour le budget primitif de 2022 sont estimés à 50 000 € (8 %).

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Le remboursement des charges de personnel du budget principal par le budget annexe sont estimées à 200 000 € en 2022. Le montant du chapitre est identique au montant du remboursement inscrit au budget principal.

c. Chapitre 66 – Charges financières

Le montant des intérêts d'emprunt pour 2022 est de 300 000 €. Ils concernent, pour environ 45% les intérêts de l'emprunt Banque Postale, 30 % pour les intérêts liés à l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations, et 25 % pour la comptabilisation des intérêts courus non-échus.

d. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

15 000,00 € de crédits sont inscrits en charges exceptionnelles dans le cas où des pénalités ou intérêts moratoires viendraient à être appliqués au Syndicat.

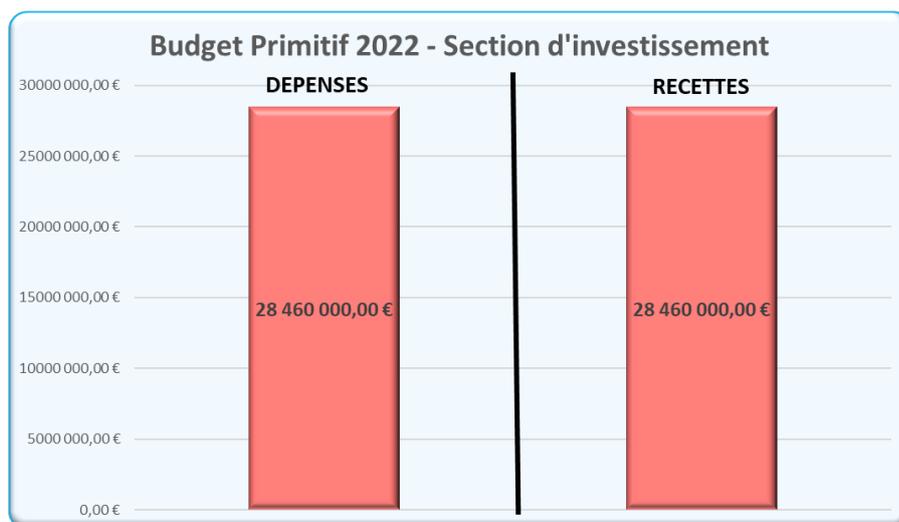
e. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le Syndicat procède tous les ans à un virement de crédits vers la section d'investissement afin de financer le remboursement du capital de l'emprunt. Le virement prévu au budget primitif 2022 est de 1 500 000 €.

f. Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section

L'amortissement des investissements 2022 est estimé à 1 260 000 €. Il s'agira pour cette année des immobilisations transférées du Département à la création du Syndicat, ainsi que les investissements de Montée en Débit.

SECTION D'INVESTISSEMENT



En cohérence avec l'Autorisation de Programme, les crédits budgétaires de la section d'investissement pour 2022 sont fixés comme suit.

1. Dépenses d'investissement :

		Pour rappel Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Total dépenses d'investissement		28 000 000,00 €	28 460 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	835 000,00 €	835 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	45 772,83 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	40 000,00 €
23	Immobilisations en-cours	9 600 000,00 €	13 000 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours <u>Hors opérations</u></i>	0,00 €	0,00 €
	<i>Immobilisations en-cours <u>Opération Sem@fibre77 affermage</u></i>	9 600 000,00 €	13 000 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours <u>Opération Montée en Débit</u></i>	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	16 270 000,00 €	13 039 227,17 €
	<i>Autres immobilisations financières <u>Hors opérations</u></i>	300 000,00 €	100 000,00 €
	<i>Autres immobilisations financières <u>Opération Sem@fibre77 concessif + racco. finals</u></i>	15 970 000,00 €	7 339 227,17 €
	<i>Autres immobilisations financières <u>Opération Sem@fibre77 racco. finals</u></i>	0,00 €	5 600 000,00 €
21	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 255 000,00 €	1 500 000,00 €

a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement du capital de la dette auprès de la Banque Postale se faisant à amortissement constant, le même montant de 835 000 € est crédité au budget tous les ans.

L'emprunt de 12,5 M€ souscrit en 2017 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et tiré à hauteur de 6 M€ en 2021, n'a pas encore été consolidé et ne génère donc aucun remboursement de capital. Le Syndicat dispose d'un délai de tirage et de consolidation jusqu'en 2025.

En cas de consolidation au cours de l'année 2022 et de remboursement de capital, les crédits budgétaires seront adaptés lors d'une prochaine étape budgétaire.

b. Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le chapitre 23 « immobilisation en cours » comprend les **13 000 000 €** qui viennent financer les dépenses liées aux marchés de travaux pour le déploiement de la partie dite « affermée » telle que prévue dans l'Autorisation de Programme

c. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières pour un montant de **13 039 227,17 €** correspondent aux subventions d'investissement et sont décomposées en 2 lignes :

- **sem@fibre77 (1^{er} équipement + raccordement final)** : 12 939 227,17 € sont prévus au budget 2022 pour payer les appels à subvention du délégataire dans le cadre du premier équipement d'une part et des raccordements finaux d'autre part. Ils correspondent au montant prévisionnel de CP 2022 figurant au tableau des AP/CP (sem@fibre1 pour 7 339 227,17€ et sem@fibre2 pour 5 600 000€),
- **Hors opération** : 100 000 € pour le versement de subvention de raccordement au délégataire dans le cadre de la modernisation du réseau hertzien réalisée par Sem@for77 (avenant 13 du contrat de DSP).

d. Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section

Cf. chapitre 042 en recettes d'exploitation.

La dépense d'investissement inscrite au chapitre 040 (1 500 000 €) correspond à la recette d'exploitation figurant au chapitre 042.

2. Recettes d'investissement :

		Pour rappel Budget Primitif 2021	Budget Primitif 2022
Total recettes d'investissement		28 000 000,00 €	28 460 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	835 000,00 €	1 500 000,00 €
10	Dotations, fond divers et réserves	455 000,00 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement	25 810 000,00 €	19 700 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	6 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	900 000,00 €	1 260 000,00 €

a. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Le chapitre 021 est identique au chapitre 023 en dépenses d'exploitation. Il correspond au virement effectué de la section d'exploitation vers l'investissement, afin de financer le remboursement d'emprunt.

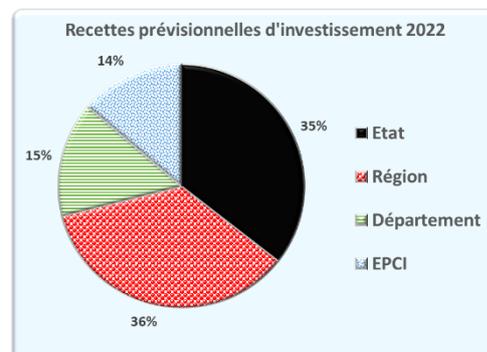
b. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le chapitre 16 en recettes d'investissement pour 6 M€ correspond au second tirage de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. 6 M€ ont en effet déjà été tirés en 2021.

c. Chapitre 13 – Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement 2022 sont estimées à 19 700 000,00 € et répartis comme suit :

- État : 7 000 000 €
- Région : 7 000 000 €
- Département : 3 000 000 €
- EPCI : 2 700 000 €



d. Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section

Le montant des recettes d'investissement au chapitre 040 (1 260 000 €) est identique à celui des dépenses d'exploitation du chapitre 042. Il correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations du programme de Montée en Débit et des biens transférés par le Département.

Considérant les éléments détaillés dans le rapport ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget Primitif 2022 du budget annexe, tel que présenté.